**UTILISATION DU LIVRET SCOLAIRE**

**RECOMMANDATIONS**

**1) LE CHOIX DES EPREUVES**

Les épreuves portées dans les cases des matières enseignées et sur le graphique récapitulatif doivent être celles qui figurent sur l'arrêté du règlementation d'examen.

Elles doivent êtres inscrites impérativement dans l'ordre de ce réglement pour une utilisation rationnelle et uniforme lors du jury d'examen.

**2) APPRECIATION DES FORMATEURS**

Les notes doivent êtres accompagnées d'une appreciation sur le travail du candidat durant toute l'année scolaire. Elle doit faire ressortir les progès éventuels et l'évolution des résultats. Elle doit donner des information sur la motivation, les efforts fournis et le comportement.

**3) LES AVIS DE L’EQUIPE PEDAGOGIQUE**

L’équipe pédagogique doit émettre un avis (très favorable, favorable ou réservé) quant aux chances de réussite à l'examen. Elle doit aussi récapituler le nombre d'avis dans chaque catégorie pour l’ensemble du groupe de stagiaires.

Exemple : effectif du groupe de formation : 12 stagiaires

Avis très favorable : 8

Avis favorable : 1

Avis réservé : 3

Total : 12

**4) LE GRAPHIQUE RECAPITULATIF**

Le graphique récapitulatif est à établir pour chaque candidat.

Il comporte deux courbes :

En ROUGE la moyenne annuelle du CANDIDAT

En BLEU la moyenne annuelle du GROUPE

Il doit être clair et lisible par toutes les personnes présentes lors du jury d'examen. Il est recommandé d'utiliser des feutres à pointes larges.

**5) LA SIGNATURE DU PRESIDENT DE JURY**

Le Président de jury doit apposer sa signature pour confirmer l'utilisation du livret scolaire lorsque son étude est nécessaire (cas litigieux, rachats de candidats).

Page 4

Cachet de l'établissement

**NOM DU GRETA** :

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**LIVRET SCOLAIRE**

Arrêté du 28 juillet 1995 et Annexes

**MENTION COMPLEMENTAIRE**

INTITULE

AIDE A DOMICILE

Renseignement concernant le candidat :

|  |  |
| --- | --- |
| NOM |  |
| PRENOM |  |
| ANNEE SCOLAIRE |  |

Page 1